

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 22 mai 2018**

**Date de la convocation** : 15/05/2018

**Nombre de conseillers en exercice** : 51

**Etaient présents:**

M. Thierry KOVACS, Président,  
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN,  
M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD,  
M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA,  
M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN,  
Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL,  
M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS,  
M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE,  
M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO,  
M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES,  
Mme Blandine VIDOR.

**Absent suppléé** : M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

**Ont donné pouvoir** : M. Manuel BELMONTE à M. Frédéric BELMONTE, M. Bernard CATELON à  
M. Sylvain LAIGNEL, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Thérèse  
COROMPT à Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à  
Mme Maryline SILVESTRE, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN à M. René PASINI, M. Jacques THOIZET à  
M. Jean-François MERLE.

**Absents** : M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, Mme Hermine PRIVAS, M. Thierry QUINTARD.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET** : **RESSOURCES HUMAINES** : Rémunération des enseignants du Programme de Réussite  
Educative

**Rapporteur** : Gérard BANCHET

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Le Programme de Réussite Educative (PRE) vise à donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite.

De 2007 au 30 décembre 2017, à la demande de l'Etat, le PRE du Pays Viennois a été porté par un Groupement d'Intérêt Public, créé par ViennAgglo. Conformément à l'instruction ministérielle relative au Programme de Réussite Educative du 10 octobre 2016 et à la délibération de ViennAgglo du 16 novembre 2017, le PRE est directement porté par l'EPCI depuis le 30 décembre 2017.

Dans ce cadre, des enseignants vacataires (en activité ou en retraite) interviennent pour apporter un soutien scolaire auprès de certaines familles.

Le montant de ces vacances, défini par le décret n°2005-909 du 2 août 2005 instituant une indemnité de vacation pour collaboration occasionnelle aux dispositifs de réussite éducative, fixe le taux horaire de ces vacances à 50/10 000 du traitement annuel brut afférent à l'indice 100 majoré.

Compte tenu de la valeur de l'indice 100 majoré en 2018, cela représente une indemnité horaire brute de 28,12 €, indemnité de congés payés incluse.

Il est proposé de retenir ce montant brut pour les vacances réalisées dans le cadre du programme de réussite éducative.

Ce montant suivra les variations de l'indice 100 majoré.

-----  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le décret n°2005-909 instituant une indemnité de vacation pour collaboration occasionnelle aux dispositifs de réussite éducative,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

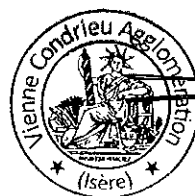
**FIXE** le montant horaires brut des vacances réalisées dans le cadre du programme de réussite éducative à 50/10 000 du traitement annuel brut afférent à l'indice 100 majoré, soit 28,12€ bruts (indemnité congés payés incluse), valeur 2018.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

**Conseil Communautaire du 22 mai 2018**

Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le et a été publiée le

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,



Thierry KOVACS